



Prévenir le risque routier professionnel

DOSSIER DE PRESSE

« FORMER LES JEUNES A L'USAGE PROFESSIONNEL DES VEHICULES D'ENTREPRISE EN SECURITE »

Une démarche innovante menée auprès des apprentis du CFA de Blanquefort (33)



En collaboration avec IIFP - ECF Eysines

SOMMAIRE

	Pages
A - La CRAM Aquitaine, l'INRS et l'AFBTP de la Gironde se mobilisent pour sensibiliser les jeunes apprentis à l'usage professionnel des véhicules d'entreprise en sécurité	3
1 - Un constat alarmant	3
2 - Le contexte de la démarche	3
3 - La convention de partenariat	4
B - Zoom sur l'action menée au CFA de Blanquefort (33) : La formation à l'usage professionnel des véhicules d'entreprise	5
1 - Une action concrète.....	5
2 - Les objectifs généraux de la formation.....	5
3 - Quelques exemples d'ateliers en images	7
C - Une large mobilisation au plan national de tous les régimes de protection sociale face au risque routier	11
1 - Une mobilisation nationale	11
2 - Un constat : les salariés ne possèdent pas toujours les compétences nécessaires pour conduire au travail	11
D - Annexes	13
1 - La CRAM Aquitaine	14
2 - L'INRS	15
3 - Le CCCA-BTP	16
4 - L'AFBTP de la Gironde	17

A - La CRAM Aquitaine, l'INRS et l'AFPBTP de la Gironde se mobilisent pour sensibiliser les jeunes apprentis à l'usage professionnel des véhicules d'entreprise en sécurité

1 - UN CONSTAT ALARMANT

Risque routier : première cause de mortalité au travail

En France, les accidents de la route sont la première cause d'accidents mortels du travail.

En 2006, les accidents routiers intervenus tant sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail que dans le cadre du travail ont représenté près de 50 % des accidents du travail mortels, (source CNAMTS).

Le risque routier en mission est à l'origine de 25 % des accidents mortels du travail et de 5 % des accidents avec incapacité permanente.

Il s'agit de la première cause de mortalité par accident en milieu professionnel

Les jeunes particulièrement touchés

Les moins de 25 ans représentent une tranche d'âge la plus fréquemment victime d'accidents de la route par rapport à la moyenne nationale, c'est la première cause de mortalité chez les jeunes (source INSERM 2004).

Il est important de rappeler que les jeunes de 15-25 ans constituent 13 % de la population active mais surtout 27 % des tués sur la route. (source DSCR).

On constate également que les jeunes apprentis en bâtiment (maçon, carreleur ou peintre), appartiennent à un secteur d'activité largement exposé au risque routier : de nombreux déplacements sur des chantiers parfois très éloignés, l'usage de véhicules utilitaires légers (VUL) en dimension, en comportement routier, des chargements très variés et spécifiques (bouteilles de gaz, plaques de verre...).

2 - LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

L'expérimentation porte sur la réalisation d'une formation à l'usage professionnel des véhicules en sécurité dispensée à des jeunes de 20 ans et plus, titulaires du permis de conduire, et engagés dans des formations par apprentissage aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

Cette population sera amenée dans le cadre de son activité professionnelle à utiliser des véhicules utilitaires légers. Actuellement la compétence Santé et Sécurité au Travail est intégrée aux diplômes, mais pas le risque routier en tant que risque professionnel.

A la complexité de l'activité de conduite professionnelle s'ajoute leur faible expérience de conduite pour certains et en particulier de ce type de véhicule dit utilitaire, de moins de 3,5 tonnes, utilisés dans le cadre de leur activité professionnelle.

3 - LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Au niveau national, l'INRS et le Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP) (cf. annexe page 16) ont sollicité le réseau des 102 Centres de formation des Apprentis du BTP pour expérimenter une formation innovante adaptée aux métiers des apprentis. L'AFBTP de la Gironde, gestionnaire et administrateur du CFBTP de la Gironde, déjà fortement impliqué dans la prise en compte de la santé et sécurité au travail dans l'enseignement professionnel, a répondu favorablement à cette sollicitation.

Ainsi, la CRAM Aquitaine, dans le cadre de sa mission de prévention des risques professionnels, l'INRS et l'AFBTP de la Gironde associent leurs compétences afin d'expérimenter auprès d'un public d'apprentis préparant un Brevet Professionnel du BTP une formation permettant l'usage de véhicules d'entreprise en toute sécurité. Cette expérimentation permettra de valider un module de formation à l'attention des jeunes et d'étudier la possibilité de démultiplier cette formation à d'autres structures en Aquitaine et au niveau national.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine

- Evalue in situ la réalisation de la formation auprès de jeunes
- Participe au retour d'expérience.

L'Institut National de Recherche et de Sécurité

- Pilote cette formation en lien avec le réseau prévention
- Met à disposition les ressources pédagogiques et documentaires nécessaires
- Prend en charge les frais liés à l'ingénierie de formation et à la formation des apprentis.

L'AFBTP de Gironde

- Réalise l'information auprès des apprentis concernés et intègre cette formation dans leurs emplois du temps (deux groupes de 15 apprentis)
- Met à disposition un formateur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique du CFA
- Participe au retour d'expérience
- Gère la présente convention.

L'Institut de Formation Professionnelle ECF a été retenu pour réaliser la prestation de formation.

B - Zoom sur l'action menée au CFA de Blanquefort (33) : La formation à l'usage professionnel des véhicules d'entreprise

1 - UNE ACTION CONCRÈTE

Un premier groupe de dix-sept apprentis a été formé sur deux jours début mars 2008 sur trois sites différents : à l'IFP ECF CESR FP de Mérignac (33), au CFBTP de Blanquefort (33) et au CESR ECF d'Eysines (33).

Ils étaient pour la majorité plombiers-chauffagistes et maçons.

Encadrés par des moniteurs du CFA de Blanquefort et de l'ECF d'Eysines formés à la prévention des risques professionnels, à la prévention du risque routier et à la prévention des risques liés à l'activité physique, les apprentis ont pu mettre en pratique des actions de prévention à toutes les phases de conduite : du repérage d'anomalies sur le véhicule avant le départ, en passant par le bon arrimage / chargement des charges à l'intérieur du VUL, la préparation du déplacement et l'apprentissage du comportement du VUL en situation de conduite et de situation de freinage d'urgence.

Une enquête menée « à chaud » a pu dégager un taux de satisfaction de 96 suite à la formation.

Une seconde session pour quinze élèves, carreleurs et peintres notamment, se déroule les 7 et 8 avril 2008.

2 - LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

L'expérimentation concerne exclusivement les risques d'atteinte à la santé (lombalgies, fatigue, stress...) et d'accidents routiers de mission encourus par les jeunes salariés utilisateurs de véhicules utilitaires légers de moins de 3.5 tonnes.

Les compétences à acquérir concernent les parties liées à la conduite des véhicules et les parties liées à son usage professionnel rationnel et raisonné adaptées à son métier.

En fonction des tâches à réaliser, l'utilisateur du VUL devra être capable :

- de déterminer les exigences de déplacements associées
- de préparer le déplacement : choix et préparation de l'itinéraire, calcul des temps de trajet, exposition aux risques
- d'évaluer les charges à transporter : volume, poids, masse, caractéristiques, gabarit, et de vérifier la conformité du transport par rapport aux capacités du véhicule
- d'identifier les éventuelles situations de surcharge et rechercher des solutions alternatives.

☞ Avant la réalisation d'un déplacement professionnel, il devra être capable :

- de vérifier visuellement l'état du véhicule, de relever les éventuelles anomalies à partir d'une fiche d'observation
- d'utiliser les différents documents de suivi du véhicule et la notice du constructeur
- de consigner l'évaluation de l'état apparent du véhicule.

☞ Avant le départ du véhicule utilitaire léger, il devra être capable :

- d'effectuer le chargement du véhicule de manière rationnelle
- de répartir les masses en maintenant l'équilibre en circulation
- d'utiliser les aménagements du véhicule
- d'arrimer les différentes charges.

☞ Lors des déplacements de missions professionnelles, l'utilisateur du VUL devra être capable :

- d'adopter des comportements de conduite sûrs
- d'auto évaluer ses comportements habituels en situation de conduite
- de tenir compte du gabarit, de la masse, de leur influence sur les réactions du véhicule.

3 - QUELQUES EXEMPLES D'ATELIERS EN IMAGES

*Photos issues de la première formation qui a eu lieu les 10 et 11 mars 2008.
Crédit photo CRAM Aquitaine*

- Atelier de vérification du véhicule avant un déplacement professionnel



L'apprenti apprend à :

- vérifier les points de contrôle du véhicule,
- vérifier la présence des documents de suivi du véhicule,
- identifier les capacités de chargement du véhicule.

● Atelier de manœuvre et limites de visibilité



L'élève apprend à :

- détecter les angles morts du VUL,
- procéder à des contrôles visuels,
- connaître les dangers du téléphone portable au volant sur la réalisation d'une manœuvre.

● Atelier arrimage des charges sur VUL



L'apprenti est sensibilisé sur :

- l'évaluation des charges à transporter en fonction du volume et du poids,
- le chargement rationnel du véhicule,
- les manutentions à effectuer, les gestes à respecter,
- le bon arrimage des charges pour circuler en sécurité,
- l'influence du chargement sur le comportement du véhicule,
- les situations de surcharge et leurs conséquences.

● Atelier conduite sur piste et distance de sécurité



L'apprenti est mis en situation sur piste afin de :

- pouvoir appréhender les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt,
- gérer son temps de réaction,
- comprendre l'influence de la vitesse sur les distances de freinage,
- ressentir l'importance de l'ABS sur un VUL,
- pouvoir freiner en évitant un obstacle.

C - Une large mobilisation au plan national de tous les régimes de protection sociale face au risque routier

1 - UNE MOBILISATION NATIONALE

Les codes de bonnes pratiques adoptées en 2003 par les partenaires sociaux dans le cadre de la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Sécurité Sociale (CATMP) donnent une ligne directrice pour la mise en place de mesures de prévention durables.

La branche AT / MP de la Sécurité Sociale a ainsi fait de la lutte contre l'insécurité routière des salariés une de ses priorités et favorise dans les entreprises le développement de plans de prévention du risque routier encouru par les salariés. Cet accompagnement est assuré en régions par les GRAM, dans le cadre de leur mission de prévention des risques professionnels.

Les autorités qui, au plan national, ont en charge la prévention des accidents du travail (Branche Accident du Travail et Maladies Professionnelles pour la Sécurité Sociale, Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole pour le régime agricole et la Caisse Nationale de retraites des agents des Collectivités Locales pour les collectivités locales) et des accidents de la route (Sécurité Routière) ont décidé en 2006 de renforcer leur coopération, pour ensemble favoriser le développement de plans d'actions visant à prévenir le risque routier encouru par les salariés.

Dès mai 2007, c'est dans le cadre d'une campagne de communication que se sont associés tous les régimes de protection sociale (régimes général et agricole) pour tenir informés les salariés sur le risque routier.

Cette information se fait notamment à travers le portail d'information national consacré au risque routier professionnel www.risque-routier-professionnel.fr.

2 - UN CONSTAT : LES SALARIÉS NE POSSÈDENT PAS TOUJOURS LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR CONDUIRE AU TRAVAIL

Les compétences requises pour conduire un véhicule léger dans le cadre du travail sont aujourd'hui supposées acquises par la simple présentation d'un permis de conduire. Il y a là une ambiguïté qu'il convient de lever, car le permis de conduire n'est pas la sanction d'une compétence professionnelle permettant au salarié de conduire un véhicule en sécurité.

Le programme d'actions 2006-2009 défini par les partenaires sociaux confirme ces orientations :

- nécessité de compétences spécifiques pour la conduite et l'usage des véhicules utilitaires légers,
- distinction dans les compétences à acquérir entre celles relatives à la conduite et celles concernant l'usage du VUL comme moyen de travail,

- le référentiel de compétence concernant l'usage professionnel du VUL demande un effort d'élaboration plus important, car il doit être adapté au métier ou à l'activité professionnelle.

Les expérimentations lancées dans les entreprises doivent se poursuivre.

L'expérimentation de Blanquefort, conduite par la CRAM Aquitaine, l'INRS et le CFBTP auprès d'un public de jeunes salariés sous contrat d'apprentissage s'inscrit dans ce cadre général du programme d'actions 2006-2009.

Elle pourra être déployée sur d'autres établissements en 2008.

D - Annexes



La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine

Acteur essentiel de la vie économique et sociale en Aquitaine, la CRAM Aquitaine intervient dans le domaine de la retraite et de la santé auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la Région (régime général de la sécurité sociale). Elle assure notamment une mission de prévention des risques professionnels auprès des entreprises et de leurs salariés.

LA CRAM Aquitaine S'ENGAGE DANS LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER AU TRAVAIL

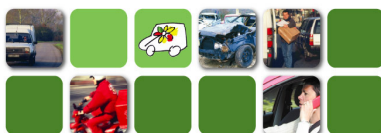
Elle met en œuvre une politique favorisant la promotion des codes de bonnes pratiques de prévention par la signature d'une charte de prévention avec des entreprises ou syndicats qui utilisent des flottes importantes de véhicules dans le cadre de leur activité.

Elle peut accompagner les entreprises volontaires dans leurs démarches de prévention du risque circulation. Leurs actions, quelle que soit leur envergure, peuvent être soutenues.

- Une assistance/des conseils

Suivi d'entreprises volontaires pour initier une démarche de prévention, organisation d'échanges d'expérience entre entreprises sur des thématiques spécifiques, formation de personnes ressources « sécurité routière » dans l'entreprise.

- Des outils méthodologiques pour la mise en place d'une démarche dans l'entreprise



Méthodes & Outils pour
prévenir le risque routier encouru par les salariés



Un CD ROM « Méthodes et Outils pour prévenir le risque routier encouru par les salariés » a été développé spécifiquement pour aider au quotidien les entreprises dans leur action.

Cet outil est consultable en ligne sur le site de la CRAM Aquitaine : www.cram-aquitaine.fr

Espace Entreprises, dossier : Risque Routier

- Des aides financières

Une entreprise dont le dirigeant s'engage à initier une démarche de prévention du risque routier encouru par les salariés et met en œuvre les codes de bonnes pratiques de prévention pourra bénéficier, lorsque cela est possible, d'un contrat de prévention.

- Une aide à la concertation entre les entreprises, les partenaires institutionnels et acteurs locaux.

CONTACT CRAM Aquitaine :

Sandrine PARADIS
Ingénieur-conseil
Tél. 05.56.11.64.39

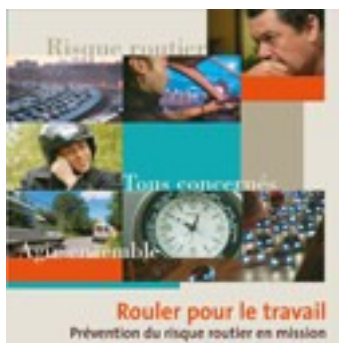


L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'Etat. Il est géré par un conseil d'administration paritaire et financé par le Fonds national de prévention des accidents du travail (FNPAT) de la branche AT-MP.

Référence en matière de prévention des risques professionnels, l'INRS est un centre-ressource pour la protection de la santé et la sécurité de l'homme au travail. Composante du réseau Prévention de la Sécurité Sociale¹, l'Institut participe au développement de la culture Santé et Sécurité au travail au travers de ses quatre modes d'action : Etudes et recherche, assistance, formation et information.

Pour vous informer sur la prévention, retrouvez l'INRS sur le Web : www.inrs.fr

Rouler pour le travail : un multimédia pour la prévention du risque routier en mission



« Rouler pour le travail » est un outil multimédia réalisé par l'INRS. Il s'adresse à des acteurs variés impliqués dans la prévention des risques routiers en entreprise : décideurs, chefs d'entreprise, agents des CRAM, formateurs et salariés.

Vous trouverez la bande annonce et plus d'information sur ce DVD à l'adresse :

www.inrs.fr/actus/MultimediaRisqueRoutier.html

Le risque routier en mission : un guide d'évaluation du risque routier en entreprise

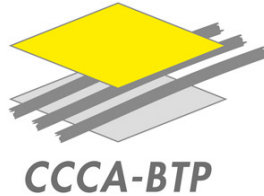
Cet ouvrage publié en 2006 par l'INRS vise à aider les entreprises à évaluer ce risque professionnel et à mettre en place des mesures de prévention adaptées.

Pour télécharger ce document :

www.inrs.fr/publications/ed986.html

Contact presse INRS : Marc Malenfer, 01 40 44 14 40, marc.malenfer@inrs.fr

¹ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, Caisses régionales d'assurance maladie et Caisses générales de Sécurité sociale, Eurogip.



Le CCCA-BTP et son réseau de l'apprentissage BTP

Le réseau du CCCA-BTP, qui a formé plus de 1 500 000 apprentis depuis sa création, est le n°1 de l'apprentissage en France avec **76 000 jeunes en formation en 2008**. Il représente plus de 20 % des apprentis tous secteurs confondus et 80 % des apprentis du BTP. Ses effectifs se sont accrus de 6 % entre 2006 et 2007 et de plus 20 % depuis 5 ans.

102 CFA composent ce réseau

- 73 centres de formations d'apprentis du bâtiment et des travaux publics gérés par des associations professionnelles et paritaires;
- 29 CFA associés dont 10 conventionnés pour leurs sections de travaux publics.

Le dispositif de formation couvre presque l'ensemble des filières du BTP avec **22 métiers** essentiellement aux niveaux V et IV : plus de 40 diplômes de niveau V (CAP, BEP, mentions complémentaires), plus de 20 diplômes de niveau IV (Brevet professionnel, Bac pro, mentions complémentaires), plus de 10 diplômes de niveau III et au-delà (BTS, ...).

Une qualité de formation reconnue qui affiche d'excellentes performances : 85 % des apprentis terminent leur cursus de formation, **près de 80 % réussissent leur diplôme et s'insèrent à l'issue de leur formation**.

Plus de 53 000 entreprises du BTP forment des apprentis ; parmi eux, 80 % ont 20 ans ou moins mais 10 % ont 23 ans voire plus et on y compte plus de 1 300 jeunes filles, effectif en croissance lente mais continue.

Le CCCA-BTP est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Il a pour mission :

- d'informer les jeunes, leurs familles et les entreprises du BTP sur la formation professionnelle initiale et les métiers du bâtiment et des travaux publics ;
- de développer la formation professionnelle dans les métiers du BTP par le financement des investissements et du fonctionnement des CFA, par la formation des formateurs et des maîtres d'apprentissage et par l'acquisition de matériel technique et pédagogique.

Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose principalement d'une ressource constituée par une cotisation sociale. Cette cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP est recouvrée par la Caisse BTP Prévoyance de PRO BTP.

Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics

19 rue du Père Coirentin
75680 PARIS CEDEX 14
ccca-courrier@ccca-btp.fr

Pour découvrir le réseau de l'apprentissage BTP : www.ccca-btp.fr

L'Association pour la Formation Professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics de la Gironde (AFPBTP)

1400 apprentis

L'AFPBTP est composée :

- Paritairement, d'un collège de représentants de syndicats employeurs (CAPEB, FFB, FTP, FNSCOP) et d'un collège de représentants de syndicats de salariés (CFDT, CFTC, CGT, CFE-CGC, FO).
- D'autres membres : la Chambre de Métiers 33, la Ville Bordeaux et la société philomatique de Bordeaux.

Sa mission

Sa mission est de favoriser la formation professionnelle dans le secteur du bâtiment et des travaux publics dans le département de la Gironde et la région Aquitaine, en formation initiale et continue.

- L'AFPBTP 33 assure la gestion et l'administration du CFBTP 33 : Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de la Gironde qui accueille et assure la formation par la voie de l'apprentissage du CAP, MC, BP jusqu'au DUT.
- L'AFPBTP 33 fait partie d'un réseau national de 101 CFA BTP conventionnés par le CCCA-BTP : Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage.
- L'AFPBTP est conventionnée et financée par le Conseil Régional d'Aquitaine et le CCCA-BTP

Le CFBTP de Blanquefort accueille en moyenne 1 300 apprentis sur 14 métiers du BTP :

- gros œuvre : maçon, couvreur, zingueur,
- bois : menuisier, agencement, installateur, du bâtiment, charpentier bois,
- finitions : peintre, revêtement, carreleur, plâtrier, plaquiste,
- équipement : installateur/ équipements sanitaires, installateur thermique, constructeur ouvrage en aluminium, verre, serrurier-métallier,
- travaux publics : constructeur et canalisation TP,
- Génie Civil : option bâtiment ou TP.

**Avenue du Port du Roy
BP 15
33291 BLANQUEFORT CEDEX
Tél : 05 56 35 12 28**